

Compte - Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2009

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
ROUYER David
TALLEC Christa (procuration à Monsieur
TROUVE David)

TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
BADIN Claire
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Ordre du jour :

- ***ONF : projet de convention***
- ***RPI : lettre de la Préfecture et de l'Inspection Académique***
- ***SIVOS : désignation d'un nouveau délégué***
- ***Extension Ecole : avenant toiture végétalisée***
- ***MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Environnement) convention de renouvellement***
- ***Location local route de Saint Méen***
- ***Vœu relatif à la taxe professionnelle***
- ***Divers***

⇒ ***ONF : projet de convention***

Après avoir entendu Madame BERTRAND, agent de l'ONF, présenter le projet d'aménagement forestier de la forêt communale de MUEL,

Le Conseil municipal approuve l'aménagement de la forêt communale de MUEL, d'une contenance totale de 44 ha 40 et ses nouvelles dispositions pour la période 2009 – 2028 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet aménagement.

⇒ ***RPI : lettre de la Préfecture et de l'Inspection Académique***

Monsieur le Maire fait part du compte rendu de la réunion du 20 mars à la Préfecture entre les représentants des communes de MUEL et SAINT MAUGAN sous la présidence de Monsieur LACHAUX, secrétaire général. Monsieur LACHAUX demande aux communes de désigner un « sage », qui sera aidé par l'inspecteur de l'éducation nationale, pour tenter de trouver des solutions aux problèmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (10 voix pour, 1 abstention) désigne comme « sage » Monsieur BESNARD Jacques.

Monsieur le Maire demande que les maires des deux communes soient associés aux discussions, le Maire étant chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à ce que les maires des deux communes participent à la réflexion et aux discussions,

⇒ **SIVOS : désignation d'un nouveau délégué : a revoir**

⇒ **Extension Ecole : avenant toiture végétalisée : a revoir**

⇒ **MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Environnement) convention de renouvellement**

Dans le cadre du suivi du fonctionnement du système collectif d'assainissement, Monsieur le Maire présente la nouvelle convention avec le MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Environnement) pour une durée de 4 ans. Le coût pour la collectivité est de 0.30 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec le MAGE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

⇒ **Location local route de Saint Méen**

Monsieur le Maire étant intéressé à ce point de l'ordre du jour quitte la séance.

Monsieur GUILLARD Joël expose qu'une nouvelle entreprise artisanale, la SAS GOUPIL-MINIER, souhaite s'installer dans le local communal sise 3, rue de Penhoët. Monsieur GUILLARD Joël demande au conseil de se prononcer sur cette location et sur le prix de la location.

Le conseil municipal accepte de louer le local, sis 3, rue de Penhoët, à l'entreprise SAS GOUPIL-MINIER, fixe le montant de la location à 120 € par mois, choisit maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT, pour les formalités concernant le bail et autorise Monsieur GUILLARD Joël, adjoint, à signer tous les documents se rapportant à cette location

⇒ **Vœu relatif à la taxe professionnelle**

Monsieur le Maire fait part du vœu émit par le Conseil Général relatif au maintien de la taxe professionnelle. Le Conseil Général demande au Président de la République de clarifier ses intentions afin de garantir les ressources nécessaires des collectivités locales et de respecter leur libre administration et de veiller à un juste équilibre entre les ménages et les entreprises dans le paiement de l'impôt.

Le conseil municipal adopte le vœu relatif au maintien de la taxe professionnelle dans les mêmes termes que le vœu adopté par le Conseil Général.

⇒ **Convention de Maîtrise d'œuvre : rue du Moulin de la Hautière**

Monsieur le Maire présente la convention de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement rue du Moulin de la Hautière. Le montant s'élève à 4 073.88 €HT (4 872.36 €TTC).

Le conseil municipal accepte la convention de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4 872.36 €TTC et autorise Monsieur le Maire, adjoint, à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette convention.